

Introduction du Guide du Bordeaux colonial et de la métropole bordelaise

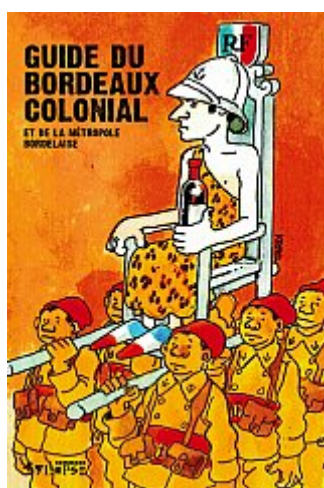
lundi 18 mai 2020, par [Editions Syllepse](#) (Date de rédaction antérieure : 17 mai 2020).

Guide du Bordeaux colonial et de la métropole bordelaise. Editions Syllepse, Paris 2020, 252 pages, 10 euros.

Sommaire

- [Anachronisme et apaisement](#)
- [Le tabou négrier n'a jamais](#)
- [Bordeaux colonial, mode \(...\)](#)
- [Et maintenant, que faire ?](#)

Le livre que vous avez entre les mains est d'un genre particulier. Il n'est pas le plus complet pour aider à la visite des lieux les plus magnifiques de cette ville construits grâce aux fortunes réalisées dans le commerce colonial. Il ne vous propose pas un parcours (probablement à imaginer) de tous les restaurants où des spécialités gastronomiques en provenance de l'Empire sont servies. Cet ouvrage n'est pas non plus un ouvrage théorique sur le colonialisme, ni dans sa période de construction esclavagiste, ni dans la période de la république impériale, ni dans la période dite improprement postcoloniale.



Ce Guide prend la question de l'histoire de Bordeaux par le petit bout de la lorgnette, en la braquant sur les noms des rues et autres voies qui ont été retenus pour honorer ceux qui ont contribué à la construction de la France coloniale.

La question de la traite négrière et de l'esclavage en sera un élément important mais non exclusif. L'histoire coloniale ne s'arrête ni à l'abolition de l'esclavage, ni à la fin de l'Empire français, mais se poursuit sous d'autres formes jusqu'à aujourd'hui [1].

L'idée générale est de rendre visible à quel point l'État en France s'est constitué comme État colonial

Dans *Le Premier âge du capitalisme*, Alain Bihl explique comment la condition pour la naissance de ce que l'on nomme depuis Marx le mode de production capitaliste, « a été fournie par l'expansion commerciale et coloniale de l'Europe occidentale, qui débute à la fin du Moyen Âge et s'est poursuivie durant tous les temps modernes, pour reprendre la périodisation historique classique [2] ». Elle a « abouti à la formation d'un premier monde capitaliste centré sur l'Europe occidentale, un monde que cette dernière entend diriger et ordonner en fonction de ses intérêts propres ». Et Alain Bihl cite Karl Marx qui, dans le Livre I du *Capital*, énumère les différentes méthodes d'accumulation primitive que l'ère capitaliste fait éclore (régime colonial, crédit public, finance moderne, système protectionniste) et précise :

Quelques-unes de ces méthodes reposent sur l'emploi de la force brutale, mais toutes sans exception exploitent le pouvoir d'État, la force concentrée et organisée de la société, afin de précipiter violemment le passage de l'ordre économique féodal à l'ordre économique capitaliste.

Et si Marx pensait d'abord au modèle de l'Angleterre, comment ne pas penser à Colbert en lisant ces lignes ?

Il serait bien sûr erroné de voir dans la fin de l'esclavage non seulement la fin de la domination, mais même la fin de l'usage de la force brutale. Pas besoin d'un Code noir pour Bugeaud* et pour Gentil*. Renvoyons notamment aux travaux de Pascal Blanchard ou d'Olivier Le Cour Grandmaison. Il n'y avait pas unanimité, mais sous la 3^e République le « parti colonial [3] » favorable à l'extension de l'Empire était bien majoritaire. La décolonisation n'a pas été le geste généreux de la puissance coloniale. Comme l'abolition de l'esclavage, elle a d'abord été le résultat de luttes sanglantes qu'ont dû mener les dominés.

Et aujourd'hui, la délégation à des dictatures autochtones de l'usage de la force brutale « légitime » ne supprime pas les autres instruments de la domination économique (ni l'intervention directe de l'armée française si besoin est). Les travaux de François-Xavier Verschave sur la Françafrique sont toujours d'actualité [4].

à quel point Bordeaux s'est développé autour de son rôle dans la constitution et la gestion de l'Empire

La structuration économique de la région Aquitaine autour du rôle du port de Bordeaux dans le rapport aux colonies nous semble sous-estimée.

Certes pour le commerce du vin, on préfère rappeler le privilège bordelais accordé par la couronne britannique. Mais l'expédition du vin dans le commerce en droiture n'est pas un détail. Et si on n'oublie pas de parler de la pêche à la morue, on dit peu comment toute une industrie et une agriculture sont devenues exportatrices aux temps modernes, car les Antilles ont besoin de machines et de farine – même si aujourd'hui une nouvelle mondialisation a chassé les usines.

Certes, les hangars ont été détruits ou recyclés le long des quais où les immeubles flottants des croisières peuvent venir s'amarrer face à la place de la Bourse, et les navires de commerce ont été renvoyés à Bassens.

de quelle façon les noms que portent les voies et places sont témoins de cette histoire et de ce rôle assumé par les édiles dans leur dénomination

Nous le redisons pour éviter les faux débats. Souvent ce n'est pas en tant que négriers,

esclavagistes, sabreurs, administrateurs coloniaux, théoriciens du racisme, que beaucoup de personnalités ont été honorées. Mais elles ont été, à un moment de leur vie, clairement engagées dans ce système.

C'est le cas de grandes familles bordelaises [5] dont la fortune s'est construite dans le commerce colonial esclavagiste et qui ont été honorées comme bienfaitrices de la ville. Cela a d'ailleurs été un choix délibéré des édiles de donner à des voies le nom de familles, et non de tel ou tel de ses membres. Et n'ont pas été honorés les dizaines de milliers d'esclaves dont le travail est à l'origine de ces fortunes bordelaises.

C'est le cas également des deux ponts de Bordeaux qui honorent François Mitterrand* et Jacques Chaban-Delmas*, sans que leurs charges ministérielles pendant la guerre d'Algérie n'aient été rappelées pour justifier l'honneur qui leur était fait.

Si on pense aux millions de personnes dont la peine a permis la magnificence de notre Bordeaux, il est juste que ce patrimoine appartienne à l'humanité tout entière - même si ceux qui en ont tiré profit sont beaucoup moins nombreux, moins nombreux aussi ceux qui tirent profit de ce label accordé par l'Unesco.

Anachronisme et apaisement

Nous voudrions répondre par avance à deux objections.

La première, c'est l'accusation d'anachronisme. L'helléniste Nicole Loraux nous dit de l'anachronisme qu'il est « la bête noire de l'historien, le péché capital contre la méthode dont le seul nom suffit à constituer une accusation infamante ». Or, « on ne dira jamais assez combien la peur de l'anachronisme est bloquante [6] ».

Benoît Bréville et Évelyne Pieiller qui la citent ajoutent : « L'historien doit donc se garder d'envisager le passé avec l'œil du présent et de blâmer Platon parce qu'il possédait des esclaves [7]. »

Nous ne nous sommes pas situés en procureurs. Nous avons voulu montrer la logique d'un système. Mais il serait faux de prétendre que « tout le monde » défendait l'esclavage, que « tout le monde » défendait le colonialisme. Et nous voulons que puissent être entendues la parole des esclaves, la parole des colonisés, et la parole de celles et ceux qui au cœur des puissances coloniales ont condamné le colonialisme - vous trouverez ainsi quelques noms attribués, souvent assez récemment, à des voies que l'on peut considérer comme l'expression d'un remords ou le résultat d'une sorte de session de rattrapage.

Nous pensons même que cet argument de l'anachronisme doit être retourné. N'est-il pas anachronique de maintenir le nom de Paul Bert* pour une école ou un centre social ? N'est-il pas d'un anachronisme effrayant que la région et l'université de Bordeaux choisissent en 2017 le nom de Broca* pour son centre de neurosciences, en dépit de ses idées racistes et sexistes ?

La deuxième, c'est que nos commentaires peuvent ne pas sembler aller dans le sens d'une mémoire apaisée.

Il a suffi en effet que le Rassemblement national et les anciens partisans de l'OAS s'offusquent qu'une ruelle puisse être dénommée « Frantz Fanon* » pour qu'Alain Juppé, maire de Bordeaux, revienne sur la décision adoptée par le conseil municipal, « dans un souci d'apaisement ». Et

aujourd'hui, les descendants des esclaves des Caraïbes, des survivants de la construction de la ligne de chemin de fer Congo-Océan, ou du bagne de Poulo-Condor, sont priés d'avoir une mémoire apaisée en empruntant le cours Balguerie-Stuttenberg* ou en se réunissant salle Son-Tay*. Pour un tel apaisement, ne faudrait-il pas au minimum que les pratiques de domination soient effectivement du passé, et ne se perpétuent pas encore aujourd'hui ?

Le tabou négrier n'a jamais disparu

On le sait, Bordeaux n'a guère été enclin pendant fort longtemps à se pencher sur son passé colonial. Quand on évoquait la traite négrière, nous étions invités à regarder Nantes. À Bordeaux, entendions-nous, entendons-nous encore, « on a surtout pratiqué le commerce en droiture ». Il est un fait que les grandes familles bordelaises trouvaient dans ce commerce direct avec les Antilles des revenus plus assurés que dans le commerce triangulaire, investissement plus risqué immobilisant des capitaux sur une période plus longue. Et l'argument était avancé que faire fortune grâce aux produits du travail des esclaves était moins immoral que de pratiquer l'armement des navires négriers.

Au Musée national des douanes*, où trône une maquette du navire négrier *L'Aurore*, a été longtemps vendue une carte postale le représentant avec pour légende « L'Aurore, navire marchand », ce qui certes n'était pas faux. La légende a été changée. Toujours est-il qu'il a fallu la parution en 1995 du livre du Nantais Éric Saugera, *Bordeaux, port négrier* [8], pour que l'on dispose d'un travail universitaire incontestable sur ce rôle de la place de Bordeaux. Il a fait un peu figure de coup de tonnerre dans un ciel serein, vu le silence des universités bordelaises à ce sujet. Et Éric Saugera balaie dès l'introduction les prétextes invoqués pour ce silence :

Ensemble, archives publiques et privées permettent de retracer le passé négrier bordelais. On pourrait le résumer en une phrase. Sur une durée d'environ un siècle et demi (du dernier tiers du 17^e siècle au premier tiers du 19^e siècle), des dizaines de milliers de marins, armateurs, investisseurs, marchands, artisans, fabricants, ont participé à la préparation d'environ cinq cents expéditions négrières bordelaises qui ont déplacé plus de cent mille tonnes et enlevé à l'Afrique entre cent trente mille et cent cinquante mille de ses habitants.

Le 150^e anniversaire de la deuxième abolition de l'esclavage en 1998 a été l'occasion de diverses réunions. Le lancement de la proposition d'un Mémorial de l'esclavage et de la traite a permis des débats. Le livre de Danielle Pétrissans-Cavaillès présenté par l'association DiversCités [9] a réalisé un remarquable travail de défrichage. Des travaux universitaires sont parus, mieux connus des spécialistes et des curieux que du public militant d'ailleurs. Citons notamment la thèse d'histoire de l'art de Christelle Lozère, *Bordeaux colonial* [10], qui fait l'inventaire des expositions générales et expositions coloniales tenues à Bordeaux de 1850 à 1940, où pouvaient se côtoyer produits coloniaux, outils, objets d'art, œuvres orientalistes... et zoos humains.

Ou la thèse de Julie Duprat soutenue à l'École des chartes en 2017 [11] qui réussit à lister, à partir des rôles de navires, de registres paroissiaux, d'inventaires de cimetières... les noms de milliers de Noirs passés par Bordeaux aux 17^e et 18^e siècles, et plus particulièrement dans le troisième tiers du 18^e siècle.

Il a fallu attendre 2008 pour que le musée d'Aquitaine* réorganise sa présentation des 17^e et 18^e siècles et fasse place à cette histoire de la relation de Bordeaux et de la région à l'esclavage. Si ces salles ont bien sûr leurs limites, leur existence et leur fréquentation massive, notamment par le public scolaire, ont contribué à changer la vision que les Bordelais ont de l'histoire de leur ville. La

réorganisation récente des salles consacrées au Bordeaux des 19^e et 20^e siècles donne également à voir l'importance de la relation à l'Empire dans la prospérité de Bordeaux.

Le tabou sur le passé négrier n'a pourtant pas disparu de nombreux guides et documents touristiques. En 2011 encore, l'historien de l'art Robert Coustet publie aux éditions Mollat *Le Nouveau viographe de Bordeaux* [12], où il donne de brèves indications biographiques sur les noms honorés par une rue. Aucun des négriers reconnus ne se voit désigné comme tel.

Le projet NAOM, La Nouvelle Aquitaine et Les Outre-Mers, collaboration de cinq universités de la région, fait paraître cette année une somme sur l'histoire de ce passé colonial.

Bordeaux colonial, mode d'emploi

Notre guide doit beaucoup, d'abord dans l'idée même de sa réalisation, mais aussi dans la reprise directe de certains éléments biographiques, au *Guide du Paris colonial et des banlieues* [13].

Nous voulions restituer les raisons données par les élus pour choisir les noms. Mais à de rares exceptions - Paul Bert* ou le général Faidherbe* -, les conseils municipaux entérinent sans débat ni même présentation une liste présentée par un adjoint au nom d'une commission dont les comptes rendus, quand ils sont accessibles, disent souvent très peu de choses.

Outre les noms de rues, nous avons listé quelques lieux qui nous semblent devoir être présents dans un tel guide, ainsi que des « lieux de mémoire* » (exemple du génocide des Tutsis au Rwanda à Bègles, dernier génocide du 20^e siècle où la responsabilité de la France est engagée).

Nous avons recherché, pour chaque commune de la Métropole, s'il n'y a pas des noms choisis absents de Bordeaux et qui méritent notice (exemple du banquier Peixotto* à Talence, ou des rues du 19 mars 1962* que l'on trouve dans des communes « de gauche », la droite ne voulant pas « commémorer les défaites »).

Nous avons signalé la date à laquelle les noms ont été attribués, sans nous attarder sur le décalage entre la date de la délibération et celle de l'arrêté de dénomination. Cela pourrait faire l'objet d'une étude en soi. Car bien sûr cela a été fonction des opinions des édiles, mais aussi à l'occasion tout au long du 19^e siècle en particulier de l'extension du domaine urbain et de la création de nouveaux quartiers, et lors de circonstances politiques particulières (au lendemain des deux guerres mondiales par exemple).

Il doit être entendu que la place accordée à tel personnage ou à tel lieu n'est pas proportionnelle à leur importance. Nous sommes convaincus que notre travail comporte des erreurs et des lacunes. Par exemple, beaucoup de rues à Bordeaux portent le nom des propriétaires de terrains qui ont été viabilisés et lotis, sans que l'on en sache plus sur les origines de leur fortune. Nous remercions par avance les lecteurs attentifs qui nous écriront pour rectifier ou compléter nos informations - d'où l'intérêt de notre site internet. La prochaine édition n'en sera que plus exacte.

Et maintenant, que faire ?

Nous avons engagé ce travail sans esprit de repentance, ni volonté judiciaire. Nous savons que les questions de restitution et de réparation sont à l'ordre du jour, elles ne sont pas le cœur de notre sujet, pas plus que le débat sur les changements éventuels des dénominations. Faut-il changer le nom des rues ? Camille Jullian [14], la commission municipale [15] disent non, et ça se défend. Mais

la commission municipale y opposait l'idée de faire réaliser une signalétique donnant une information non édulcorée, et à l'heure où nous écrivons ces lignes nous ne voyons rien venir.

Les tentatives de « compenser » en accordant à quelques icônes (Aimé Césaire*, Nina Simone*, Andrée Chédid*...) des lots de consolation - des sentes, des ruelles, des placettes - nous semblent pour le moment encore bien dérisoires. Et si on peut comprendre l'hésitation à changer le nom des rues, en est-il de même pour le nom des écoles, des centres sociaux, des amphithéâtres ? Quel message délivrons-nous aux enfants, aux jeunes, aux étudiants en leur proposant comme référents Paul Bert* ou Broca* ?

Nous aimerions que ce guide puisse servir à imaginer des promenades et des parcours pédagogiques (à l'image de ce que l'association Mémoires et Partages a déjà initié pour le Bordeaux de la traite et de l'esclavage).

Nous espérons longue vie à l'émission de la radio associative la Clé des ondes « Le guide du Bordeaux colonial » qui, au-delà de la parution du guide, continue de faire vivre une mémoire anticoloniale. Longue vie également à la rubrique ouverte dans la revue *Ancre*.

Nous aimerions que des travaux universitaires ou militants puissent approfondir des sujets tout juste effleurés (le rôle de l'archevêché de Bordeaux et celui du rectorat dans la tutelle sur les Antilles par exemple).

Il y a urgence à décoloniser les imaginaires. En 2007, un président de la République française pouvait encore ridiculiser notre pays en affirmant doctement que « l'Afrique n'était pas encore entrée dans l'histoire ». Des intellectuels africains lui ont remarquablement répondu [1]6.

En 2017, le candidat Emmanuel Macron parlait en Algérie de la colonisation comme d'un « crime contre l'humanité » ; et en décembre 2019, à Dakar, le président Macron en parle comme d'une « erreur tragique » et d'une « faute contre la République ». Les mots sont suffisamment forts pour que tous les nostalgiques de l'Empire s'en émeuvent. Mais la poursuite de la domination sous d'autres formes est trop prégnante pour que l'on s'en satisfasse [17].

Aussi modeste soit-il, ce guide nous semble un « produit de haute nécessité », un maillon dans la lutte contre toutes les formes de racisme [18].

1^{er} mars 2020

https://www.syllepse.net/guide-du-bordeaux-colonial-_r_25_i_822.html

La clés des ondes : Découvrez la parution du Guide du Bordeaux Colonial

<https://www.lacledesondes.fr/article/decouvrez-la-parution-du-guide-du-bordeaux-colonial>

La mémoire ravivée de l'esclavage à Bordeaux

<https://www.la-croix.com/France/Exclusion/memoire-ravivee-lesclavage-Bordeaux-2019-05-23-1201023860>

Notes

1. Notre guide n'aborde le colonialisme que dans son acception moderne, soit la séquence qui commence au 15^e siècle. Nous ne revenons pas sur la colonisation romaine pas plus que nous n'évoquons les diverses « invasions barbares » ou la présence anglaise, et nous n'abordons pas la question de la mise au pas de l'Occitanie et de l'éradication voulue de sa langue.
2. Alain Bihl, *Le Premier âge du capitalisme*, t. 1, L'Expansion européenne, Lausanne/Paris, Page 2/Syllepse, 2018.
3. Voir page 213.
4. Président de l'association Survie de 1995 à 2005, il est l'auteur de *La Françafrique* (Stock, 1999) et de *Noir Silence* (Les Arènes, 2000).
5. Précisons ici que la vieille bourgeoisie bordelaise a su intégrer à différentes époques la « nation portugaise » (les Juifs marranes), et des familles bataves, irlandaises, anglaises, allemandes... qui ont su faire fortune ici, accéder à la notabilité et aux honneurs, pas seulement de jeunes Gascons ambitieux auxquels ils ont accordé la main de leurs filles.
6. Nicole Loraux, « éloge de l'anachronisme en histoire », *espaces temps*, n° 87-88, 2005.
7. Dans leur article « L'illusion de la neutralité » en introduction du numéro de *Manière de voir* consacré au débat sur le roman national, *Aux armes Historiens*, n°166, août-septembre 2019.
8. Éric Saugera, *Bordeaux, port négrier : chronologie, économie, idéologie (17^e-19^e siècles)*, Paris, Karthala, [1995] 2002. Éric Saugera a publié un remarquable petit livre, *Bordeaux et la traite des Noirs*, La Crèche, La Geste, 2018.
9. Danielle Petrisans-Cavaillès, *Sur les traces de la traite des Noirs à Bordeaux*, Paris, L'Harmattan, 2004, avec l'association DiversCités.
10. Christelle Lozère, *Bordeaux colonial, 1850-1940*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2007.
11. Julie Duprat, *Les Minorités noires à Bordeaux au 18^e siècle (1763-1792)*, thèse non publiée soutenue à l'École nationale des chartes en juin 2017.
12. Robert Coustet, *Le Nouveau viographe de Bordeaux : guide historique et monumental des rues de Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 2011. Depuis le 19^e siècle, Bordeaux, seule ville à notre connaissance, invente et utilise le terme de viographie pour cette activité de dénomination des voies.
13. *Guide du Paris colonial et des banlieues*, Paris, Syllepse, 2018.
14. Camille Jullian, *Ne touchez pas au nom des rues*, Paris, Malassis, 2015. Cette conférence faite en 1913 par l'historien de la Gaule antique et historien de Bordeaux devant la Société des amis du Vieux Paris n'a pas découragé Adrien Marquet de donner son nom à une nouvelle place devant l'ancienne église Saint-Siméon.
15. La commission municipale avait un objectif limité à la traite et à l'esclavage. Son rapport final,

« La Mémoire de l'esclavage et de la traite négrière à Bordeaux : visibilité, pédagogie, cohésion », est daté du 3 mai 2018. Accessible sur le site de la mairie (rubrique « Bordeaux vivre ensemble »).

16. Collectif, *L'Afrique répond à Sarkozy : contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey, 2009.

17. Le Président Macron convoque à Paris et à Bordeaux un sommet « Afrique France 2020 » en juin 2020. Un collectif s'est constitué pour un contre-sommet, on peut lire dans son appel : « Les indépendances ont soixante ans, mais la domination néocoloniale continue. Sur tous les plans la France continue d'exercer une domination sur le continent africain : monétaire, économique, interventions militaires, diplomatique, culturelle, les domaines ne manquent pas, tout cela en maintenant des régimes qui bafouent les droits humains et interdisent l'émancipation des peuples. » NB : Depuis la date de l'écriture de cette introduction, la pandémie de Covid-19 a modifié les calendriers. À ce jour, nous n'avons aucune information sur l'avenir de ce sommet.

18. Ernest Breleur, Patrick Chamoiseau et col, *Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion : manifeste pour les produits de haute nécessité*, Paris, Galaade, 2009.

P.-S.

• Entre les lignes entre les mots. Publié le 18 mai 2020 avec l'aimable autorisation des Editions Syllepse :
<https://entrelignesentrelismots.blog/2020/05/18/introduction-du-guide-du-bordeaux-colonial-et-et-de-la-metropole-bordelaise/>

Notes

[1] 1